



2024-2030

Plan Climat Air Energie Territorial FICHES ACTIONS

Communauté de Communes
du Pays des Paillons

2024-2030

Stratégie	Axe 1	Offrir un cadre de vie sain et vertueux dans le Pays des Paillons				Orientation N°1	Lancer et développer la transition énergétique du territoire							
N° / Titre de la fiche-actions	1_1_1	Identifier le potentiel EnR sur le territoire												
Domaine d'incidence	Réduction des consommations d'énergie	✓ Réduction des émissions de GES		✓ Production d'EnR		Amélioration de la qualité de l'air		✓ Adaptation au changement climatique		Augmentation de la séquestration du carbone				
Cadre et contexte	Aucune approche globale du potentiel énergies renouvelables n'a été menée sur l'ensemble du territoire à ce jour. Néanmoins certains projets structurants sont en cours. Concernant l'énergie solaire, un premier travail d'identification du potentiel photovoltaïque des domaines public ou privé des communes et de la CCPP a été mené courant 2021 et 2022. Par ailleurs, la loi sur l'accélération des énergies renouvelables du 10 mars 2023 invite les collectivités à désigner des zones dédiées à l'implantation de toutes les énergies renouvelables. S'agissant de la méthanisation, la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a avancé l'échéance de tri à la source des biodéchets fixé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) au 31 décembre 2023 en se calant sur les objectifs du PAC européen. Dans l'optique d'optimiser son service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD) et de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par la LTECV, la Communauté de Communes du Pays des Paillons a donc l'obligation de proposer à tous les usagers une solution leur permettant de valoriser leurs biodéchets. Le potentiel méthanisable issu de cette source doit être rapproché des autres gisements potentiels (boues des STEP, déchets organiques agricoles, déchets verts) afin d'estimer l'intérêt et la rentabilité de la méthanisation. L'implantation d'une éventuelle unité de méthanisation est réservée sur une ancienne friche industrielle afin d'éviter les nuisances olfactives et visuelles pour les riverains.													
	Contenu	Opération N°1	Accompagner les communes dans la définitions de leurs Zones d'Accélération des EnR											
		Opération N°2	Mener une étude pour la valorisation énergétique des biodéchets											
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CCPP	Calendrier					
									2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Définition des zones de production	CCPP	En cours	CCPP, communes	CCPP, communes	Région, conseil départemental, Enedis	Pilote et partenaire						
	N°2	Etude potentiel EnR	CCPP, Communes	En cours	CCPP	CCPP, communes	Région, conseil départemental, Enedis	Pilote						
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						
	N°1	Fonctionnement	CCPP	0	0	0%	0%							
	N°2	Fonctionnement	CCPP	32.440€	16.220€	50%	50% Subvention régionale							
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)			Objectif (année d'objectif / donnée)				Etat d'avancement		
	N°1	Communes impliquées	nombre cumulé	CCPP, communes	2024	0	2026	11					En cours	
	N°2	Etude réalisée	nombre réalisé	CCPP, communes	2024	0	2026	1					En cours	

Stratégie	Axe 1	Offrir un cadre de vie sain et vertueux dans le Pays des Paillons				Orientation N°1	Lancer et développer la transition énergétique du territoire							
N° / Titre de la fiche-actions	1_1_2	Planifier et faciliter les déploiement des projets EnR												
Domaine d'incidence	Réduction des consommations d'énergie		√ Réduction des émissions de GES		√ Production d'EnR		Amélioration de la qualité de l'air		√ Adaptation au changement climatique		Augmentation de la séquestration du carbone			
Cadre et contexte	La loi sur l'accélération des énergies renouvelables du 10 mars 2023 obligent à couvrir les parking de plus de 1 500 m2 d'ombrières photovoltaïques et d'installer des procédés de production renouvelables sur les bâtiments non résidentiels de plus de 500 m2. Deux sites d'intérêt ont été identifiés sur les communes de Contes et de l'Escarène avec volonté de les développer en boucle d'autoconsommation collective. Les études techniques et juridiques doivent être finalisées avant la réalisation des travaux. Ces projets collectifs réalisés permettront également de sensibiliser les particuliers et entreprises sur les actions réalisables à leur échelle. Leur mobilisation collective et organisée sera incitée et accompagnée. Par ailleurs des études complémentaires sont nécessaires pour vérifier la pertinence des filières EnR biogaz et hydrogène.													
Contenu	Opération N°1	Piloter le projet de grappes photovoltaïques avec Personne Morale Organisatrice (PMO) sur Contes et l'Escarène												
	Opération N°2	Encourager le développement d'un projet de gestion collective de déploiement du solaire photovoltaïque réunissant les collectivités, les entreprises et les citoyens sur le modèle des Centrales Villageoises												
	Opération N°3	Etudier la pertinence de réseaux de chaleur collectifs pour les grands projets immobiliers neufs ou en rénovation												
	Opération N°4	Favoriser l'émergence des stations bioGNV pour les bus, bennes à ordures, et véhicules lourds												
	Opération N°5	Faciliter l'implantation de sites de production de biogaz												
	Opération N°6	Etudier les filières et débouchés sur le territoire pour l'utilisation du biogaz et de l'hydrogène												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CCPP	Calendrier					
									2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Réalisation de deux grappes PV	Contes, l'Escarène	En cours	CCPP, Contes, l'Escarène	CCPP, communes	Etat, Région Sud	Pilote et partenaires						
	N°2	Information, concertation	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP, communes	Centrales Villageoises	Pilote						
	N°3	Etude au cas par cas	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP et commune au cas par cas	Région, ADEME	Pilote et partenaire						
	N°4	Etude sur l'implantation unités de méthanisation	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP, communes, privés	ADEME Département	Pilote et partenaire						
	N°5	Etudes implantation stations biogaz	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP, communes, privés	ADEME Département	Pilote et partenaire						
	N°6	Etude débouchés biogaz	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP, communes, privés	Fournisseurs d'énergie, GRDF	Pilote						
	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	N°1	Investissement	CCPP, Contes	1 540 000,00 €		En cours de définition	227.332€ (Région), 189.359€ (Département), Etat (à venir)		
	N°2	Fonctionnement	CCPP, communes	Personnel interne	0		0		
	N°3	Fonctionnement	CCPP	Au cas par cas					
	N°4	Fonctionnement	CCPP, communes	A étudier en 2026					
	N°5	Fonctionnement	CCPP	A étudier en 2026					
	N°6	Fonctionnement	CCPP, communes	A étudier en 2026					
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)		Objectif (année d'objectif / donnée)		Etat d'avancement
	N°1	Grappes PV en fonctionnement	nombre cumulé	CCPP, communes	2024	0	2026	2	En cours
	N°2	Réunions organisées	nombre réalisé	CCPP, communes	2024	0	2030	8 (2 par an à compter de 2026)	A projeter
	N°3	Etudes réalisées	nombre cumulé	CCPP, communes	2024	0	2030	2	A projeter
	N°4	Etude réalisée	nombre réalisé	CCPP, communes	2024	0	2030	1	A projeter
	N°5	Etude réalisée	nombre réalisé	CCPP, communes	2024	0	2030	1	A projeter
	N°6	Etude réalisée	nombre réalisé	CCPP, communes	2024	0	2030	1	A projeter

Stratégie	Axe 1	Offrir un cadre de vie sain et vertueux dans le Pays des Paillons					Orientation N°2	Organiser le transport pour une mobilité durable						
N° / Titre de la fiche-actions	1_2_1	Accompagner la réduction des besoins de déplacement: travail, services, loisirs, consommation, entreprise												
Domaine d'incidence	√ Réduction des consommations d'énergie		√ Réduction des émissions de GES		Production d'EnR			√ Amélioration de la qualité de l'air		Adaptation au changement climatique		Augmentation de la séquestration du carbone		
Cadre et contexte	Dans une démarche de sobriété énergétique, il s'agit dans un premier temps de réduire la demande énergétique Sur le sujet des transports, ce raisonnement implique de se poser la question des déplacements utiles et de la possibilité d'en réduire le nombre. Les déplacements réguliers et essentiels sont liés à l'activité professionnelle (déplacement domicile/travail), aux démarches de santé et à l'achat de bien de consommation. L'objectif est d'organiser au mieux les besoins amonts afin de réduire en aval le nombre de déplacements.													
Contenu	Opération N°1	Inciter les entreprises à établir un Plan de Déplacement Entreprise (PDE) pour les salariés et un schéma directeur interentreprises du transport de leurs marchandises												
	Opération N°2	Conforter les projets de pôles de santé et les rendre attractifs												
	Opération N°3	Développer une agriculture répondant aux besoins locaux												
	Opération N°4	Favoriser l'installation du petit artisanat de proximité												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CCPP	Calendrier					
									2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Information, sensibilisation	CCPP	A projeter	CCPP	Communes, entreprises	CCI, CMA	Pilote						
	N°2	Information, concertation	CCPP	En cours	CCPP	CCPP, communes		Pilote						
	N°3	Identifier les terrains agricoles_les maintenir/les acheter	CCPP	En cours	CCPP	CCPP, communes	Chambre d'agriculture SAFER	Pilote et partenaire						
	N°4	Réaliser un état des lieux	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP, communes, privés	Communes, CCI, CMA, Rising Sud	Pilote						
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						
	N°1	Fonctionnement	CCPP	Personnel interne	0			0						
	N°2	Fonctionnement	CCPP, communes	Personnel interne	0			0						
	N°3	Fonctionnement/investissement	CCPP	Personnel interne/ à définir	0			0						
	N°4	Fonctionnement	CCPP	A étudier en 2026	0			0%						
	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)			Objectif (année d'objectif / donnée)					Etat d'avancement	

Suivi / évaluation	N°1	PDE ou schémas réalisés	nombre cumulé	CCPP, CCI, CMA	2024	0	2030	30 (10 les 2 premières années et 5 les deux années suivantes)	A projeter
		Salariés impliqués	nombre cumulé			0		2.000 (10% de la population)	
	N°2	Pôles de santé sur le territoire	nombre réalisé	CCPP, communes	2024	0	2030	En cours de définition	En cours
	N°3	Surface agricole exploitée	nombre cumulé	CCPP, communes	2024	A définir	2030	Augmentation de 10%	En cours
		Baux /fermages CCPP ou Communes				2		4	
	N°4	Etude réalisée	nombre réalisé	CCPP, communes	2024	0	2030	1	A projeter

Stratégie	Axe 1	Offrir un cadre de vie sain et vertueux dans le Pays des Paillons					Orientation N°2	Organiser le transport pour une mobilité durable							
N° / Titre de la fiche-actions	1_2_2	Mener une politique active pour des transports en communs efficients et accessibles à tous													
Domaine d'incidence	√ Réduction des consommations d'énergie			√ Réduction des émissions de GES		Production d'EnR			√ Amélioration de la qualité de l'air		Adaptation au changement climatique		Augmentation de la séquestration du carbone		
Cadre et contexte	La Communauté de Communes du Pays des Paillons n'a pas la compétence Autorité Organisatrice des Mobilités. En application de l'article L. 1231-1 du code des transports modifiées par la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM), cette compétence a été transférée à la Région Sud. C'est donc par un dialogue à la fois technique et politique que les orientations mobilités de la CCPP devront être validées avec la Région. En terme de mobilité, la CCPP concentre des enjeux forts sur le site industriel "Holcim-Lafarge" qui va prochainement être réhabilité en zone artisanale et commerciale générant de nouveaux déplacements domicile/travail vers ce site. Par ailleurs de nombreux habitants de la CCPP se rendent tous les jours sur Nice pour le travail ou leurs besoins de consommation. Cet axe central et stratégique pourrait significativement être désengorgé avec la réalisation d'une ligne de Tramway et ce projet devra être appuyé par tous les moyens à dispositions de la CCPP. Le travail avec ces différents opérateurs devra limiter au maximum la création ou l'imperméabilisation de nouvelles voies, dans la limite des contraintes imposées par la réglementation transport.														
Contenu	Opération N°1	Travailler étroitement avec les services de la Région afin d'améliorer et d'optimiser l'offre transport du territoire, notamment: - Améliorer le service de transport à la demande de la Région pour les déplacements des personnes dépendantes - Clarifier et adapter l'offre tarifaire ferroviaire, bus et multimodale - Améliorer les services et le cadencement													
	Opération N°2	Engager le dialogue avec la MNCA pour prolonger la ligne de tramway de Drap jusqu'à Contes en lien avec la reconversion du site Lafarge													
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CCPP	Calendrier						
									2025	2026	2027	2028	2029	2030	
	N°1	Réunions, études	CCPP	En cours	Région	CCPP	Région Sud	Partenaire							
	N°2	Réunions, études	CCPP	En cours	Région	CCPP, communes	Région Sud, MNCA	Partenaire							
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)							
	N°1	Fonctionnement	CCPP	Personnel interne	0			0							
	N°2	Fonctionnement	CCPP, communes	Personnel interne	0			0							
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)			Objectif (année d'objectif / donnée)				Etat d'avancement			
	N°1	Etude	nombre réalisé	CCPP, Région Sud	2024	0		2027	1		En cours				
		Actions d'amélioration validées avec la Région	Oui/Non			Non			Oui						
	N°2	Etude	nombre réalisé	CCPP, Région Sud, MNCA	2024	0		2028	1		En cours				

Stratégie	Axe 1	Offrir un cadre de vie sain et vertueux dans le Pays des Paillons				Orientation N°2	Organiser le transport pour une mobilité durable							
N° / Titre de la fiche-actions	1_2_3	Définir une stratégie de mobilité verte												
Domaine d'incidence	√ Réduction des consommations d'énergie		√ Réduction des émissions de GES		Production d'EnR		√ Amélioration de la qualité de l'air		Adaptation au changement climatique		Augmentation de la séquestration du carbone			
Cadre et contexte	Après avoir réduit le besoin de mobilité (action 1_2_1), il convient d'organiser les déplacements résiduels au sein de la Communauté de Communes du Pays des Paillons afin d'en diminuer l'impact environnemental.													
	Les aménagements nécessaires pour favoriser le covoiturage et une mobilité décarbonée (bornes de recharges IRVE) doivent être programmés afin de faciliter le passage à l'action des usagers. A partir de 2025, la réglementation prévoit que les parkings des bâtiments non résidentiels disposant de plus de 20 places devront avoir au moins un point de recharge par tranche de 20 places et qu'au moins un point de recharge de chaque parc de stationnement devra être accessible aux personnes à mobilité.													
	Enfin la mobilité douce doit être encouragée et organisée. La programmation et la réalisation d'infrastructures dédiées et une signalétique appropriée doivent favoriser le changement de comportement vers une mobilité, à pied ou à vélo, plus douce et plus apaisée.													
	Le travail sur ces différents sujets devra prévoir de limiter au maximum la création ou l'imperméabilisation de nouvelles voies, dans la limite des contraintes imposées par la réglementation transport.													
Contenu	Opération N°1	Travailler avec les services de la Région Sud afin d'identifier les flux de déplacements et réaliser un schéma Local d'Orientation Mobilité												
	Opération N°2	Poursuivre la création d'aires de covoiturage												
	Opération N°3	Développer l'implantation des Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE)												
	Opération N°4	Réaliser un schéma de mobilité douce (voies cyclables et piétonnes)												
	Opération N°5	Aménager une piste cyclable sécurisée en fond de vallées (de la Pointe de Cantaron (Intermarché) à Drap (via Drap La Condamine) , de la Pointe de Cantaron à Contes (via ZI de la Roseyre et du Gheït), de la Pointe à L'Escarène (via la route du Tram à Blausasc) (département06, piste Drap-Condamine)												
	Opération N°6	Aménager les cheminements piétonniers prioritaires et stratégiques												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CCPP	Calendrier					
									2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Réalisation d'une étude SLOM	CCPP	En cours	Région Sud	Région Sud, bureau d'études	CCPP, Communes	Partenaires						
	N°2	Veille, travaux	CCPP	En cours	CCPP	CCPP, communes	Communes, département	Pilote, partenaire						
	N°3	Travaux d'implantation de bornes IRVE	CCPP	En cours	CCPP	CCPP,communes	SMEG	Pilote						
	N°4	Réalisation d'une étude mobilités douces	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP, communes, bureau d'études	ADEME, communes, Département	Pilote						
	N°5	Travaux d'aménagements cyclables	CCPP	En cours	CCPP	CCPP, communes	Communes, Département	Partenaire						

	N°6	Travaux d'aménagements piétonniers	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP, communes, privés	Communes, Département	Pilote						
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						
	N°1	Fonctionnement	Région Sud	Personnel interne										
	N°2	Fonctionnement / Investissement	CCPP, communes	A évaluer selon sites identifiés										
	N°3	Investissement	CCPP	Pris en charge par la SMEG				Intégralement pris en charge par la SMEG						
	N°4	Fonctionnement	CCPP	35.000		A définir								
	N°5	Investissement	CCPP	A voir selon résultat de l'étude										
	N°6	Investissement	CCPP	A voir selon résultat de l'étude										
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)			Objectif (année d'objectif / donnée)				Etat d'avancement		
	N°1	Etude réalisée	nombre réalisé	Région Sud, CCPP	2025	0		2026	1		En cours			
	N°2	Aires réalisées	nombre réalisé	CCPP, communes	2025	2		2030	En cours de définition		En cours			
	N°3	Nombre de bornes	nombre cumulé	CCPP, communes	2025	16		2026	21		En cours			
	N°4	Etude réalisée	nombre réalisé	CCPP, communes	2024	0		2027	1		A projeter			
	N°5	Kilomètres de pistes réalisés	nombre réalisé	CCPP, communes	2024	A vérifier dans le cadre de l'étude		2030	A définir en fonction de l'étude		En cours			
	N°6	Kilomètres de cheminements piteonniers réhabilités	nombre réalisé	CCPP, communes	2024	0		2030	A définir en fonction de l'étude		A projeter			

Stratégie	Axe 1	Offrir un cadre de vie sain et vertueux dans le Pays des Paillons					Orientation N°3	Soutenir et accompagner des modes de production et de consommation responsable							
N° / Titre de la fiche-actions	1_3_1	Relancer et conforter une filière forestière de production (bois énergie et bois d'œuvre)													
Domaine d'incidence	Réduction des consommations d'énergie		√ Réduction des émissions de GES		√ Production d'EnR		Amélioration de la qualité de l'air		√ Adaptation au changement climatique		Augmentation de la séquestration du carbone				
Cadre et contexte	Une approche intégrée de l'environnement doit permettre de développer une économie locale et vertueuse, une économie qui contribue au bon fonctionnement du territoire sans pour autant en impacter l'environnement.														
	L'organisation et la structuration d'une filière bois permettrait de répondre à l'ensemble de ces contraintes : connaître et entretenir les forêts du territoire pour valoriser leur potentiel de captation du CO2, connaître les débouchés économiques locaux de la filière bois, débroussailler les zones à risque d'incendie, produire du bois d'oeuvre pour des constructions bas-carbone, fabriquer du bois-énergie source renouvelable d'énergie, limiter le transport de ces matières par un usage local, fournir de l'emploi local pour diminuer les déplacements salariés.														
	Avec l'ensemble des données collectées, la structuration de la filière pourrait se mettre en place avec la garantie d'une gestion maîtrisée et responsable des forêts au moyen d'une certification de type FSC.														
Contenu	Opération N°1	Dresser un état des lieux de la filière bois													
	Opération N°2	Etablir une stratégie de développement de la filière bois respectueuse de l'environnement													
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CCPP	Calendrier						
									2025	2026	2027	2028	2029	2030	
	N°1	Réaliser une étude préalable sur la pertinence géographique et socio-économique d'une filière bois	CCPP (+ CARF)	A programmer	CCPP et/ou CARF	CCPP, CARF, communes	Département 06, ONF	Pilote et/ ou partenaire							
	N°2	Réalisation d'une Charte forestière	CCPP (+ CARF)	A programmer	CCPP et/ou CARF	CCPP, CARF, communes	Département 06, Bureau d'études	Pilote et/ ou partenaire							
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)							
	N°1	Fonctionnement	CCPP et/ou CARF	A définir selon périmètre retenu											
	N°2	Fonctionnement	CCPP et/ou CARF	A définir selon périmètre retenu											
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)			Objectif (année d'objectif / donnée)				Etat d'avancement			
	N°1	Etude réalisée	nombre réalisé	CCPP	2024	0		2028	1			A programmer			
	N°2	Charte forestière signée	nombre réalisé	CCPP	2024	0		2030	1			A programmer			

Stratégie	Axe 1	Offrir un cadre de vie sain et vertueux dans le Pays des Paillons				Orientation N°3	Soutenir et accompagner des modes de production et de consommation responsables							
N° / Titre de la fiche-actions	1_3_2	Développer un tourisme respectueux de l'environnement (écocourisme, tourisme vert, tourisme 4 saisons)												
Domaine d'incidence	Réduction des consommations d'énergie		Réduction des émissions de GES		Production d'EnR		Amélioration de la qualité de l'air		√ Adaptation au changement climatique	Augmentation de la séquestration du carbone				
Cadre et contexte	Le Pays des Paillons dispose d'un potentiel touristique encore mal valorisé, l'économie locale étant pour l'instant principalement centrée sur l'industrie et l'artisanat.													
	La mise en évidence des villages et hameaux à haute valeur patrimoniale, des productions agricoles locales (crème de châtaigne, huile d'olives, etc.), des paysages et de la biodiversité remarquable, des sentiers de randonnée balisés, ainsi que le développement du cyclotourisme, permettrait de promouvoir un tourisme quatre saisons durable et diversifié.													
	Cette approche répondrait aux attentes actuelles des touristes tout en dynamisant l'économie locale.													
	Pour favoriser ce développement vertueux, les touristes devront être informés des bonnes pratiques et les professionnels du tourisme devront être accompagnés à la compréhension des enjeux et formés à la labellisation environnementale de leur activité.													
	Dans le cadre spécifique du projet Peïra Cava, l'accent est mis sur la réhabilitation intégrée et écoresponsable de cette vaste friche touristique. Situé à 1 500m d'altitude et surplombant les vallées de la Vésubie et de la Bévéra, le site pourrait devenir un modèle exemplaire de reconversion touristique mêlant rénovation et innovation, préservation et valorisation de l'environnement au bénéfice d'une économie locale, annuelle et vertueuse.													
Contenu	Opération N°1	Recenser les hébergements et sites touristiques et étudier les possibilités de labellisation environnementale												
	Opération N°2	Informers les touristes sur les bonnes pratiques												
	Opération N°3	Associer les hébergeurs via une charte d'écoresponsabilité												
	Opération N°4	Protéger et valorisr le patrimoine naturel et culturel												
	Opération N°5	Convertir la station de ski Peïra Cava et site écotourisrique 4 saisons												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CCPP	Calendrier					
									2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Recenser les sites et les hébergements touristiques et réaliser un benchmark des labellisations environnementales	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP, communes	Région, Provence Alpes Côte d'Azur , Apidae	Pilote						
	N°2	Rédiger une charte des bonnes pratiques pour les visiteurs	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP	Région, Provence Alpes Côte d'Azur	Pilote						
	N°3	Rédiger une Charte de l'hébergeur écoresponsable	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP	Région, Provence Alpes Côte d'Azur	Pilote						
	N°4	Etudier les labels de protection du patrimoine culturel et naturel	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP	ADEME Département	Pilote						
	N°5	Etude avec plan de financement	Peïra Cava	En cours	CCPP	CCPP, commune de Lucéram, bureaux d'études	Etat, ADEME Département	Pilote et partenaire						
	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	N°1	Fonctionnement	CCPP	Personnel interne	0		0		
	N°2	Fonctionnement	CCPP	Personnel interne	0		0		
	N°3	Fonctionnement	CCPP	Personnel interne	0		0		
	N°4	Fonctionnement	CCPP	Personnel interne	0		0		
	N°5	Fonctionnement	CCPP	151 741,00 €	48.407€	32%	Etat : 88.000€ (58%) - Département 15.334€ (10%)		
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)		Objectif (année d'objectif / donnée)		Etat d'avancement
	N°1	Inventaire et benchmark	nombre réalisé	CCPP	2024	0	2027	2	A projeter
	N°2	Charte	nombre réalisé	CCPP	2024	0	2027	1	A projeter
	N°3	Charte	nombre réalisé	CCPP	2024	0	2027	1	A projeter
	N°4	Etude comparative	nombre réalisé	CCPP,	2024	0	2027	1	A projeter
	N°5	Etude réalisée	nombre réalisé	CCPP, commune de Lucéram	2024	0	2025	1	En cours

Stratégie	Axe 1	Offrir un cadre de vie sain et vertueux dans le Pays des Paillons				Orientation N°3	Soutenir et accompagner des modes de production et de consommation responsables								
N° / Titre de la fiche-actions	1_3_3	Accompagner l'organisation d'une économie locale et de proximité vertueuse													
Domaine d'incidence	√ Réduction des consommations d'énergie			√ Réduction des émissions de GES		Production d'EnR		Amélioration de la qualité de l'air		√ Adaptation au changement climatique		Augmentation de la séquestration du carbone			
Cadre et contexte	L'économie est un des trois piliers du développement durable. Afin de répondre aux enjeux du PCAET, ce secteur doit être accompagné dans une démarche vertueuse qui suppose de répondre aux besoins socio-économiques locaux en limitant sa demande énergétique et sans impacter l'environnement. Plusieurs pistes permettent de rationaliser la demande en énergie dans ce secteur notamment, diminuer le temps de trajet domicile/travail en relocalisant les commerces et l'artisanat de proximité, limiter le transport de biens et marchandises des entreprises en favorisant l'économie circulaire, faciliter l'accès des PME/TPE aux marchés publics des Alpes-Maritimes (Small Business Act), accompagner la création de structures à finalité sociale et solidaire. Cette réflexion émerge dans une temporalité favorable pour le territoire qui dispose d'un site industriel de plusieurs hectares dont l'exploitation a été arrêtée en 2022 (Site Holcim-Lafarge). Situer au coeur du territoire et accessible facilement, cette friche offre de nombreuses opportunités de réhabilitation qu'il faudra accompagner et cadrer dans une démarche environnementale globale et exemplaire.														
Contenu	Opération N°1	Recenser les besoins locaux afin de choisir au mieux l'installation des nouvelles entreprises et de favoriser l'économie circulaire, en lien avec les institutionnels et partenaires économiques du territoire (Site Lafarge)													
	Opération N°2	Recenser les locaux professionnels et commerciaux vacants													
	Opération N°3	Faciliter le travail des TPE et PME locales en adhérant au dispositif Small business Act de la CCI													
	Opération N°4	Limiter le remplacement des pas de portes en garages pour maintenir le commerce de proximité (règlement PLU)													
	Opération N°5	Etudier la création d'une épicerie sociale et solidaire en lien avec le CCAS													
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CCPP	Calendrier						
									2025	2026	2027	2028	2029	2030	
	N°1	Recenser les besoins locaux	CCPP	En cours	CCPP	CCPP, communes	CCI, CMA, Rising Sud	Pilote et partenaire							
	N°2	Recenser les locaux vacants	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP, communes	ENEDIS	Pilote							
	N°3	Adhérer au dispositif Small Business Act	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP	CCI, entreprises	Pilote							
	N°4	Réviser les règlements des PLU	CCPP	A projeter	CCPP, Communes	CCPP, Communes	CAUE 06, Agence Azuréenne d'Urbanisme	Pilote							
	N°5	Etude sur la création d'une épicerie sociale et solidaire	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP, Communes	Département	Pilote							
	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)		Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						
	N°1	Fonctionnement	CCPP	Supportés par la CCI		0				0					

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	N°2	Fonctionnement	CCPP	Personnel interne	0		0		
	N°3	Fonctionnement	CCPP	Personnel interne	0		0		
	N°4	Fonctionnement	CCPP, Communes	Personnel interne	0		0		
	N°5	Fonctionnement	CCPP	Personnel interne	0		0		
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)		Objectif (année d'objectif / donnée)		Etat d'avancement
	N°1	Etude	nombre réalisé	CCPP	2024	0	2026	1	En cours
	N°2	Etude	nombre réalisé	CCPP	2024	0	2027	1	A projeter
	N°3	Adhésion	nombre réalisé	CCPP	2024	0	2030	1/an	A projeter
	N°4	Nombre de règlements de PLU révisés	nombre cumulé	CCPP, communes	2024	0	2030	15	A projeter
	N°5	Etude	nombre réalisé	CCPP	2024	0	2027	1	A projeter

Stratégie	Axe 1	Offrir un cadre de vie sain et vertueux dans le Pays des Paillons					Orientation N°3	Soutenir et accompagner des modes de production et de consommation responsables							
N° / Titre de la fiche-actions	1_3_4	Maintenir et développer une agriculture répondant aux besoins locaux													
Domaine d'incidence	√ Réduction des consommations d'énergie			√ Réduction des émissions de GES		Production d'EnR		Amélioration de la qualité de l'air		√ Adaptation au changement climatique			Augmentation de la séquestration du carbone		
Cadre et contexte	La CC du Pays des Paillons est un territoire ancré dans la ruralité et qui compte de nombreuses petites exploitations agricoles. Ce patrimoine constitue une richesse qui demande à être confortée et améliorée dans le respect des enjeux environnementaux locaux.														
	La présence d'une agriculture locale et de qualité favorise la disponibilité de l'alimentation en circuit court. Elle permet de limiter les déplacements de marchandises et des clients, garantir la fraîcheurs des aliments sans avoir recours à des zones de stockage et de refroidissement, créer une économie locale et du lien social.														
	La CC du Pays des Paillons a acquis plusieurs terrains agricoles qu'elle loue à des agriculteurs: la ferme de la Sousta qui produit du maraîchage biologique, et La Garfe qui élève des poules en plein air et vend des oeufs. Cette démarche vertueuse doit être pérennisée. Il convient par ailleurs d'y associer la population sous forme de jardins partagés qui sont un outil de sensibilisation et d'engagement pertinent pour la préservation de la biodiversité et le développement d'une alimentation autoproduite.														
Contenu	Opération N°1	Maintenir et conforter les baux des deux fermes communautaires (maraichage et élevage de volailles)													
	Opération N°2	Poursuivre l'inventaire des terres cultivables en lien avec la chambre d'agriculture													
	Opération N°3	Développer les possibilités de jardins partagés avec charte éthique													
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CCPP	Calendrier						
									2025	2026	2027	2028	2029	2030	
	N°1	Baux de fermage	CCPP	En cours	CCPP	CCPP	Ferme de la Sousta Ferme de La Garfe	Pilote, Bailleur							
	N°2	Réalisation d'un inventaire agricole	CCPP	En cours	CCPP	CCPP, Communes	Chambre d'agriculture, SAFER	Pilote							
	N°3	Identifier les terrains pour jardins partagés	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP, Communes	Associations des communes, écoles	Pilote							
A projeter															
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)							
	N°1	Fonctionnement	CCPP	0	0			0							
	N°2	Fonctionnement	CCPP	4 920,00 €	4 920,00 €	Coût annuel - contrat avec la SAFER pour accéder aux données		0							
	N°3	Fonctionnement	CCPP	Personnel	0			0							
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)			Objectif (année d'objectif / donnée)				Etat d'avancement			
	N°1	Nombre de baux	Nombre cumulé	CCPP	2024	2		2030	2				En cours		
	N°2	Inventaire agricole	Nombre réalisé	CCPP	2024	0		2026	1				En cours		
	N°3	Terrains pour jardins	Nombre cumulé	CCPP	2024	0		2030	4 (1/an à partir de 2027)				A projeter		

Stratégie	Axe 1	Offrir un cadre de vie sain et vertueux dans le Pays des Paillons				Orientation N°4	Viser l'exemplarité des collectivités locales							
N° / Titre de la fiche-actions	1_4_1	Intégrer les objectifs du PCAET dans les documents d'urbanisme												
Domaine d'incidence	Réduction des consommations d'énergie		Réduction des émissions de GES		Production d'EnR		Amélioration de la qualité de l'air		✓ Adaptation au changement climatique		Augmentation de la séquestration du carbone			
Cadre et contexte	La CC du Pays des Paillons est limitée dans son action par l'étendue de ses compétences. Ainsi, l'urbanisme est une compétence communale.													
	Un travail étroit avec les communes devra se mettre en place afin de les sensibiliser aux enjeux du PCAET puis de les accompagner dans l'intégration de ces éléments dans leurs documents d'urbanisme.													
	Cette mesure doit permettre de trouver des applications concrètes aux objectifs intercommunaux de réduction du besoin de déplacement, de la diminution de la demande d'énergie, de la production d'énergie renouvelable, de la préservation du paysage, du foncier agricole, des espaces naturels et forestiers, de la végétalisation des secteurs bâtis et du développement de la biodiversité.													
	La période suivant les élections municipales de 2026 sera propice à la formation des élus et des services en ce sens.													
Contenu	Opération N°1	Informier les élus et services d'urbanisme des communes sur les actions du PCAET												
	Opération N°2	Créer un groupe de travail intercommunal sur l'intégration des actions du PCAET dans les documents communaux d'urbanisme et sur les outils disponibles à cette fin												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CCPP	Calendrier					
									2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Réunion de sensibilisation	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP, communes	CAUE, Agence d'urbanisme, département	Pilote						
	N°2	Réunions de travail	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP, communes	CAUE, Agence d'urbanisme, département	Pilote						
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						
	N°1	Fonctionnement	CCPP	Personnel interne	0			0						
	N°2	Fonctionnement	CCPP	Personnel interne	0			0						
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)			Objectif (année d'objectif / donnée)				Etat d'avancement		
	N°1	Nombre de réunion	Nombre réalisé	CCPP	2024	0		2027	1			A projeter		
	N°2	Nombre de réunions	Nombre cumulé	CCPP	2024	0		2030	6 (2 par an)			A projeter		

Stratégie	Axe 1	Offrir un cadre de vie sain et vertueux dans le Pays des Paillons				Orientation N°4	Viser l'exemplarité des collectivités locales							
N° / Titre de la fiche-actions	1_4_2	Réduire et maîtriser les consommations communales et intercommunales d'énergie												
Domaine d'incidence	√ Réduction des consommations d'énergie	√ Réduction des émissions de GES	Production d'EnR			√ Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique		Augmentation de la séquestration du carbone					
Cadre et contexte	L'exemplarité est la première des mesures à mettre en place. La collectivité doit agir sur son fonctionnement interne car elle dispose de la pleine maîtrise du changement qu'elle souhaite voir appliquer par les autres acteurs du territoire. En montrant le chemin et les bénéfices de ce qui peut être fait à son échelle, la collectivité rend fiers les acteurs de son territoire et les incite à faire de même. Cette exemplarité peut trouver application sur la maîtrise des consommations énergétiques de l'éclairage public et du patrimoine des collectivités, ainsi que sur la formation aux solutions de sobriété: rénovation énergétique des bâtiments, contrats avec des fournisseurs d'énergie verte et de production locale, véhicules bas carbone, commande publique et achats durables. Ces sessions de formation pourront être intégrées dans un plan de formation global qui pourra utilement être mis en oeuvre après les élections de 2026, une fois les nouvelles équipes installées.													
Contenu	Opération N°1	Réaliser un audit énergétique des principaux bâtiments communaux et intercommunaux avec plan de travaux chiffrés												
	Opération N°2	Organiser le suivi énergétique du patrimoine communal et intercommunal afin d'en maîtriser les coûts												
	Opération N°3	Réaliser un audit de l'éclairage public de chaque commune avec préconisations techniques												
	Opération N°4	Informar les communes sur les contrats d'énergie verte et l'énergie de production locale												
	Opération N°5	Encourager les solutions sobre lors du renouvellement des flottes communale et intercommunale de véhicules (GNV, électrique, hybride, kit rétrofit GNV (accompagnement GRDF)												
	Opération N°6	Sensibiliser et former les services communaux et intercommunaux aux marchés et achats publics durables												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CCPP	Calendrier					
									2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Audit des bâtiments communaux et intercommunaux	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP, communes	Région, bureaux d'études	Pilote, partenaire						
	N°2	Suivi énergétique du patrimoine	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP, communes	ENEDIS	Pilote, partenaire						
	N°3	Audit éclairage public	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP, communes	Région, bureaux d'études	Pilote						
	N°4	Formation des élus et agents sur les énergies vertes locales	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP, communes	Energie Partagée	Pilote, partenaire						
	N°5	Formation des élus et agents sur lesalternatives aux véhicules thermiques	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP, communes	Energie Partagée	Pilote, partenaire						
	N°6	Formation des élus et des agents à la commande publiques et achats durables	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP, communes	ARBE	Pilote, partenaire						

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (€)	Autofinancement (k€ - %)		Recettes/financements (k€ - %)		
	N°1	Fonctionnement	CCPP	50.000€	20.000€	40%	Région: 15.000€ (30%); Etat (CRTE): 15.000€ (30%)		
	N°2	Fonctionnement	CCPP	Personnel interne	0		0		
	N°3	Fonctionnement	CCPP	30.000€	12.000€	40%	Région: 9.000€ (30%); Etat (CRTE): 9.000€ (30%)		
	N°4	Fonctionnement	CCPP	A projeter					
	N°5	Fonctionnement	CCPP	A projeter					
	N°6	Fonctionnement	CCPP	A projeter					
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)		Objectif (année d'objectif / donnée)		Etat d'avancement
	N°1	Audits réalisés	Nombre cumulé	CCPP	2024	0	2028	15 audits (1 par commune et 3 pour CCPP)	A projeter
	N°2	Consommation en KW	Nombre cumulé	CCPP, communes	2024	Inconnu	2030	Moins 15%	A projeter
		Coût en euros							
	N°3	Audits réalisés	Nombre cumulé	CCPP, communes	2024	0	2027	11 audits (1 par commune)	A projeter
	N°4	Nombre de personnes formées	Nombre cumulé	CCPP, communes	2024	0	2028	50% des élus et des agents concernés	A projeter
	N°5	Nombre de personnes formées	Nombre cumulé	CCPP, communes	2024	0	2028	50% des élus et des agents concernés	A projeter
	N°6	Nombre de personnes formées	Nombre cumulé	CCPP, communes	2024	0	2030	50% des élus et 100% des agents concernés	A projeter

Stratégie		Axe 1				Offrir un cadre de vie sain et vertueux dans le Pays des Paillons				Orientation N°4		Viser l'exemplarité des collectivités locales			
N° / Titre de la fiche-actions		1_4_3		Accompagner la végétalisation des espaces communaux et intercommunaux											
Domaine d'incidence		Réduction des consommations d'énergie		Réduction des émissions de GES		Production d'EnR		√ Amélioration de la qualité de l'air		√ Adaptation au changement climatique		√ Augmentation de la séquestration du carbone			
Cadre et contexte		La végétalisation des espaces urbanisés est devenue un enjeu majeur de l'adaptation au changement climatique. Le rafraichissement induit est significatif et fait consensus.													
		Les évolutions apportées par l'article 202 de la loi Climat et résilience du 22 août 2021, complété par le décret du 23 décembre 2022, donne les outils juridiques nécessaires pour introduire ces mesures dans les documents d'urbanisme.													
		Les solutions à mettre en œuvre dans ce cadre sont multiples: végétalisation des toits, des façades, des rues, des cours d'écoles, augmentation des espaces verts.													
		La végétalisation comporte par ailleurs de nombreux bénéfices indirects et non négligeables. Elle permet d'agir sur les trames vertes pour en assurer la continuité dans l'intérêt de la biodiversité. Par son incidence sur la qualité de l'air et ses qualités esthétiques, la végétalisation est également un facteur non négligeable de bien être pour la santé physique et mentale des populations.													
		Cette nouvelle façon de concevoir l'urbanisation, la construction ou la réhabilitation de sites ne s'improvise pas. Elle doit pouvoir être expliquée et accompagnée afin de permettre des choix stratégiques d'essences utiles et adaptées au milieu, favorisant les espèces locales et à l'exclusion des espèces exotiques et envahissantes. Certaines techniques d'entretien et certains outils d'aide à la décision (ArboClimat de l'ADEME) permettent ainsi d'éclairer les opérateurs dans leurs choix.													
		La période suivant les élections municipales de 2026 sera propice à la formation des élus et des services en ce sens. La prochaine mise en service d'une Maison de la Biodiversité et du Développement Durable sur la commune de Contes permettra d'accompagner la sensibilisation des populations à ces enjeux.													
Contenu	Opération N°1		Informier les élus et services urbanismes sur la végétalisation des espaces urbanisés pour lutter contre les îlots de chaleur et sur les outils disponibles à cette fin (documents d'urbanisme, etc.)												
	Opération N°2		Intégrer la dimension végétale dans les constructions ou rénovations de la CCPP												
	Opération N°3		Former les services espaces verts au choix d'arbres et de plantes adaptées aux changements climatiques (plus résistantes à la sécheresse et avec une meilleure capacité de stockage du CO2, cf. outil Arboclimat de l'ADEME)												
	Opération N°4		Informier les habitants sur les bonnes pratiques à mettre en oeuvre pour s'adapter à la sécheresse, favoriser la biodiversité et réduire les îlots de chaleur (respecter les périodes de taille, éviter les tailles drastiques, préférer les fauches tardives, etc.)												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CCPP	Calendrier						
									2025	2026	2027	2028	2029	2030	
	N°1	Former les élus et les agents des services urbanisme sur la végétalisation	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP, communes	CAUE, Agence d'urbanisme, département	Pilote, partenaire							
	N°2	Formation sur l'intégration de la végétalisation dans les cahiers des charges des rénovations	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP, communes	CAUE, Agence d'urbanisme, département	Pilote, partenaire							
	N°3	Former les élus et les agents des espaces verts sur les essences et plantes localement adaptées	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP, communes	CAUE, Agence d'urbanisme, département	Pilote, partenaire							
N°4	Sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP, communes	ACME	Pilote								
		Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (€)		Autofinancement (k€ - %)		Recettes/financements (k€ - %)						
		N°1	Fonctionnement	CCPP	A projeter										

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	N°2	Fonctionnement	CCPP	A projeter					
	N°3	Fonctionnement	CCPP	A projeter					
	N°4	Fonctionnement	CCPP	A projeter					
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)		Objectif (année d'objectif / donnée)		Etat d'avancement
	N°1	Nombre de personnes formées	Nombre cumulé	CCPP, communes	2024	0	2028	50% des élus et des agents concernés	A projeter
	N°2	Nombre de personnes formées	Nombre cumulé	CCPP, communes	2024	0	2028	50% des élus et des agents concernés	A projeter
	N°3	Nombre de personnes formées	Nombre cumulé	CCPP, communes	2024	0	2028	50% des élus et des agents concernés	A projeter
	N°4	Nombre de personnes sensibilisées	Nombre cumulé	CCPP, formateur	2024	0	2030	400 soit 100/an	A projeter

Stratégie	Axe 1	Offrir un cadre de vie sain et vertueux dans le Pays des Paillons					Orientation N°4	Viser l'exemplarité des collectivités locales						
N° / Titre de la fiche-actions	1_4_4	Sensibiliser les élus et former les agents aux changements climatiques et aux conséquences sur leurs missions												
Domaine d'incidence	Réduction des consommations d'énergie			Réduction des émissions de GES		Production d'EnR		Amélioration de la qualité de l'air		✓ Adaptation au changement climatique		Augmentation de la séquestration du carbone		
Cadre et contexte	La connaissance sur le changement climatique et ses effets est de mieux en mieux diffusée. La compréhension de ces enjeux ne suffit pourtant pas à passer à l'action car le changement d'habitude et de comportement qu'il suggère est souvent significatif. Il est donc nécessaire de pouvoir accompagner cette compréhension et d'aider les élus et agents à appréhender les enjeux et connaître les actions qu'ils peuvent mettre en oeuvre dans ce cadre. La période suivant les élections municipales de 2026 sera propice à la formation des élus et des services en ce sens. Un plan de formation global incluant toutes les actions de formations prévues dans les actions 1_4 permettra d'aborder la question du changement climatique et ses incidences dans le fonctionnement des collectivités avec chaque service selon se attributions. La CC du Pays des Paillons ayant la compétence jeunesse et petite enfance, il sera particulièrement important d'accompagner ce service dans la mise en place d'un plan d'action transversal, pilote et exemplaire afin d'accompagner les plus jeunes, de former les personnels responsables, et de sensibiliser les parents.													
Contenu	Opération N°1	Proposer une formation aux changements climatiques dédiée aux élus et à leurs attributions												
	Opération N°2	Organiser des sessions de formations aux changements climatiques adaptées à l'évolution des missions des agents (plan de formation)												
	Opération N°3	Etablir un plan pilote d'actions environnementales dédié au pôle Petite Enfance et Jeunesse de la CCPP (locaux et extérieurs, matériaux intérieurs, produits ménagers, équipements et jouets, alimentation, déchets, transport, etc.)												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CCPP	Calendrier					
									2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Formation des élus au changement climatiques et ses enjeux	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP, communes	ADEME	Pilote						
	N°2	Etablir un plan de formation global élus et agents	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP, communes	A définir en fonction des sujets	Pilote						
	N°3	Plan environnemental Pôle Enfance et Jeunesse	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP	CAF, département	Pilote						
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						
	N°1	Fonctionnement	CCPP	A projeter										
	N°2	Fonctionnement	CCPP	A projeter										
	N°3	Fonctionnement	CCPP	A projeter										
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)			Objectif (année d'objectif / donnée)				Etat d'avancement		
	N°1	Nombre d'élus formés	Nombre cumulé	CCPP, communes	2024	0		2027	50% des élus de la CCPP et des communes				A projeter	
	N°2	Nombre de plan de formation	Nombre réalisé	CCPP	2024	0		2026	1				A projeter	
	N°3	Nombre de plan Enfance et	Nombre réalisé	CCPP	2024	0		2026	1				A projeter	

	jeunesse	primaires secondaires	Cycle I	Cycle II	V	Cycle III	I	A projection
--	----------	-----------------------	---------	----------	---	-----------	---	--------------

Stratégie	Axe 1	Offrir un cadre de vie sain et vertueux dans le Pays des Paillons					Orientation N°5	Améliorer la performance énergétique de l'habitat résidentiel						
N° / Titre de la fiche-actions	1_5_1	Lutter contre la vacance des logements												
Domaine d'incidence	√ Réduction des consommations d'énergie			√ Réduction des émissions de GES		Production d'EnR		Amélioration de la qualité de l'air			√ Adaptation au changement climatique		Augmentation de la séquestration du carbone	
Cadre et contexte	Améliorer la performance énergétique de l'habitat commence par éviter de construire de nouveaux logements. Pour cela, il est nécessaire de connaître le nombre et la nature des logements actuellement vacants et d'inciter les propriétaires à leur réhabilitation et rénovation énergétique afin de les proposer à la location dans le respect de la loi Climat et Résilience. Les logements avec une forte consommation d'énergie, appelés « passoires thermiques », sont interdits en effet à la location. Le seuil maximal de consommation d'énergie finale d'un logement est fixé à 45 kWh/m2 depuis le 1er janvier 2023 pour la France métropolitaine; La loi Climat et résilience propose d'aller plus loin et d'interdire la location de toutes les passoires thermiques à partir de 2028 (article 41). L'objectif est triple : - protéger les locataires contre les factures d'énergie trop élevées ; - laisser le temps nécessaire aux propriétaires pour faire des travaux de rénovation des logements qu'ils louent ; - réduire les émissions à gaz à effet de serre. Par ailleurs, les locataires des passoires thermiques pourraient exiger de leur bailleur des travaux de rénovation. D'ici à 2028, le texte de loi prévoit qu'il sera interdit d'augmenter le loyer des logements classés F et G (soit les passoires thermiques) lors du renouvellement du bail ou de la remise en location.													
Contenu	Opération N°1	Faire l'état des lieux des Biens Vacants et Sans Maître												
	Opération N°2	Etudier avec les communes l'opportunité d'une taxe sur les logements vacants												
	Opération N°3	Aider et accompagner les propriétaires à la rénovation de logements vacants												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CCPP	Calendrier					
									2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Réaliser un état des lieux des biens vacants	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP, communes, bailleurs sociaux	ENEDIS, GrDF	Pilote						
	N°2	Réunion d'information des Maires	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP, Communes	A définir	Pilote						
	N°3	Permances d'information et d'accompagnement	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP, communes	Département	Pilote						
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						
	N°1	Fonctionnement	CCPP	Personnel interne										
	N°2	Fonctionnement	CCPP	A projeter										
	N°3	Fonctionnement	CCPP	En cours de définition	0	Coût entièrement supporté par le Département			Département: 100%					
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)			Objectif (année d'objectif / donnée)				Etat d'avancement		
	N°1	Nombre d'état des lieux	Nombre réalisé	CCPP	2024	0		2027	1			A projeter		
	N°2	Nombre de réunion des Maires	Nombre réalisé	CCPP	2024	0		2027	1			A projeter		

	N°3	Nombre de permanences	Nombre cumulé	Département	2025	0	2030	En cours de définition	En cours
--	-----	-----------------------	---------------	-------------	------	---	------	------------------------	----------

Stratégie	Axe 1	Offrir un cadre de vie sain et vertueux dans le Pays des Paillons					Orientation N°5	Améliorer la performance énergétique de l'habitat résidentiel						
N° / Titre de la fiche-actions	1_5_2	Promouvoir la sobriété et l'efficacité énergétique												
Domaine d'incidence	√ Réduction des consommations d'énergie			√ Réduction des émissions de GES		Production d'EnR		Amélioration de la qualité de l'air		Adaptation au changement climatique		Augmentation de la séquestration du carbone		
Cadre et contexte	Après la prise de conscience du problème de la performance énergétique de l'habitat, la mise en œuvre de mesures simples et de bon sens sont un premier pas nécessaire. Ces mesures sans coût n'en sont pas moins très efficaces. Ainsi une simple consigne de chauffage rappelée chaque année dans les ERP peut avoir une incidence remarquable dans le changement de comportement. Pour les particuliers, l'information et la sensibilisation sur la performance énergétique de l'habitat sera une première étape non négligeable. Déjà mise en oeuvre dans le cadre du dispositif SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) conclu avec le Département 06, la mesure en cours de redéfinition va être reconduite sous le nom de PACT. Cette sensibilisation doit également être planifiée pour être visible partout et régulièrement: panneaux d'affichage, Mairies, écoles, Semaine du Développement Durable, etc.													
Contenu	Opération N°1	Etablir une consigne de chauffage pour chaque établissement public avec un rappel annuel aux usagers												
	Opération N°2	Informers les enfants, les habitants et les entreprises via des outils de communication adaptés												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CCPP	Calendrier					
									2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Etablir un modèle de consigne de chauffage et le transmettre aux gérants des ERP pour diffusion	CCPP	En cours	CCPP	CCPP, communes, ERP	Département, Energie partagée	Pilote						
	N°2	Etablir un plan de communication intégrant une consigne de chauffe	CCPP	En cours	CCPP	CCPP, communes	Département, Energie partagée, CCI, CMA	Pilote						
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						
	N°1	Fonctionnement	CCPP	Personnel interne	0				0					
	N°2	Fonctionnement	CCPP	Personnel interne	0				0					
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)			Objectif (année d'objectif / donnée)					Etat d'avancement	
	N°1	Nombre de consigne	Nombre réalisé	CCPP	2024	0				2030	6 (rappel 1 fois par an)		En cours	
	N°2	Nombre de plan de communication avec consigne	Nombre réalisé	CCPP	2024	0				2026	1		En cours	

Stratégie	Axe 1	Offrir un cadre de vie sain et vertueux dans le Pays des Paillons					Orientation N°5	Améliorer la performance énergétique de l'habitat résidentiel						
N° / Titre de la fiche-actions	1_5_3	Faciliter la rénovation énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique												
Domaine d'incidence	√ Réduction des consommations d'énergie			√ Réduction des émissions de GES		Production d'EnR		Amélioration de la qualité de l'air		Adaptation au changement climatique		Augmentation de la séquestration du carbone		
Cadre et contexte	En France, les bâtiments représentent le deuxième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre. Il représente à lui seul 27 % des émissions de CO2 et près de 45 % de la consommation d'énergie finale. Le secteur du bâtiment a donc un rôle central à jouer dans l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050. La CC du Pays des Paillons dispose d'une grande capacité de rénovation du parc de logements classes DPE C,D,E,F,G qui permettrait de diviser par deux leur consommation énergétique d'ici 2050, soit une économie de 67,7 GWh/an (voir Diagnostic PCAET p.39). La Communauté de Communes adhère au dispositif SARE mis en place par le département des Alpes-Maritimes et qui accompagne les propriétaires de logements énergivores dans le diagnostic et la réhabilitation efficiente de leur habitat. Le dispositif a permis la rénovation de 21 logements en quatre ans ce qui reste très insuffisant au regard des objectifs du territoire. Il est en cours de remaniement afin de proposer un service plus performant sous le nom de PACT. Il conviendra d'accompagner ce dispositif par une communication récurrente auprès des administrés, propriétaires et bailleurs.													
Contenu	Opération N°1	Mettre en place un guichet unique d'aides à la rénovation énergétique de l'habitat en collaboration avec le Département des Alpes-Maritimes												
	Opération N°2	Promouvoir le dispositif de guichet unique via les Communes, le CCAS et les syndic de copropriétés												
	Opération N°3	Ouvrir le dialogue avec les bailleurs sociaux pour la rénovation de l'habitat collectif : état des lieux et plan d'actions												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CCPP	Calendrier					
									2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Contractualisation PACT	CCPP	En cours	CCPP	Département 06	Communes	Pilote						
	N°2	Promotion du PACT	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP	Communes, syndic de copropriété	Pilote						
	N°3	Réunion avec les bailleurs sociaux	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP	Communes, bailleurs sociaux	Pilote						
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						
	N°1	Fonctionnement	CCPP	0	0			100% financé par le Département						
	N°2	Fonctionnement	CCPP	A projeter										
	N°3	Fonctionnement	CCPP	A projeter										
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)			Objectif (année d'objectif / donnée)				Etat d'avancement		
	N°1	Nombre de logements rénovés	Nombre cumulé	Département 06	2024	21		2030	200 soit 30/an				En cours	
	N°2	Nombre de supports de diffusion	Nombre cumulé	CCPP	2024	0		2030	10 soit 2 nouveaux supports tous les ans				A projeter	
	N°3	Réunions avec les bailleurs	Nombre cumulé	CCPP	2024	0		2030	4 soit 1/an				A projeter	

Stratégie	Axe 1	Offrir un cadre de vie sain et vertueux dans le Pays des Paillons					Orientation N°5	Améliorer la performance énergétique de l'habitat résidentiel						
N° / Titre de la fiche-actions	1_5_4	Favoriser l'implantation de bâtiments économes en énergie et peu dommageables pour l'environnement												
Domaine d'incidence	Réduction des consommations d'énergie		Réduction des émissions de GES		Production d'EnR		Amélioration de la qualité de l'air		✓ Adaptation au changement climatique			Augmentation de la séquestration du carbone		
Cadre et contexte	Le secteur résidentiel est fortement représenté dans les émissions de gaz à effet de serre. Agir sur la rénovation du bâti existant est donc une priorité. Lorsque les constructions neuves deviennent nécessaires, elles devront s'implanter sur d'anciennes friches pour éviter toute nouvelle artificialisation des sol mais aussi prévoir des mises en œuvre moins consommatrices de ressources (matériaux biosourcés locaux, écoconstruction) ou des modalités moins impactantes sur la maîtrise du foncier à l'avenir (habitat participatif, bail emphytéotique, Bail Réel et Solidaire). Ces dispositifs, anciens et nouveaux, sont souvent méconnus des élus comme des particuliers et une pédagogie par l'exemple sera nécessaire pour progressivement acculturer les acteurs du territoire sur ces sujets.													
Contenu	Opération N°1	Former les élus sur les nouvelles formes d'habitat moins consommateur ressources (habitat participatif, bail emphytéotique , écoconstruction, etc.)												
	Opération N°2	Informers les demandeurs de permis de construire du potentiel EnR sur leur parcelle et des bonnes pratiques environnementales (énergie, eau, biodiversité, matériaux biosourcés, etc.) à leur disposition												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CCPP	Calendrier					
									2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Formation des élus	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP	CAUE, Agence de l'urbanisme	Pilote						
	N°2	Rédaction et diffusion d'une notice des bonnes pratiques	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP, communes	CAUE, Agence de l'urbanisme, Energie Partagée	Pilote						
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						
	N°1	Fonctionnement	CCPP	Personnel interne	0									
	N°2	Fonctionnement	CCPP	Personnel interne	0									
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)			Objectif (année d'objectif / donnée)				Etat d'avancement		
	N°1	Formation réalisée	Nombre cumulé	CCPP	2024	0		2028	2			A projeter		
	N°2	Rédaction notice	Nombre réalisé	CCPP	2024	0		2030	1			A projeter		

Stratégie	Axe 1	Offrir un cadre de vie sain et vertueux dans le Pays des Paillons					Orientation N°6	Mener une politique exemplaire de gestion des déchets						
N° / Titre de la fiche-actions	1_6_1	Intensifier le recyclage des biodéchets et des déchets verts												
Domaine d'incidence	√ Réduction des consommations d'énergie	√ Réduction des émissions de GES	Production d'EnR				Amélioration de la qualité de l'air			Adaptation au changement climatique		Augmentation de la séquestration du carbone		
Cadre et contexte	La CC du Pays des Paillons a initié l'élaboration de son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui se structure autour de 7 axes stratégiques : 1/ Être éco exemplaire au sein de la CCPP 2/ Faire de la prévention des bioressources une priorité 3/ ASensibiliser et former aux gestes de prévention dans les milieux scolaires, les EHPAD et mairies 4/ S'engager dans la lutte contre le gaspillage alimentaire 5/ Développer des partenariats avec des acteurs locaux 5/ Création d'un kit destiné aux organisateurs d'événements 6/ Engager les non-ménages à la réduction des déchets et cadrer la prise en charge: 7/ Engager des actions de promotion du réemploi et de la réparation L'axe 2 est centré sur la gestion des biodéchets, notamment pas le renforcement du compostage individuel. Chaque bénéficiaire doit obligatoirement suivre une formation au compostage avant de recevoir le composteur. Une étude globale sur les biodéchets doit permettre de quantifier exactement la quantité de matière disponible et les exutoires possibles pour une valorisation optimisée. Enfin les déchets verts restent une problématique difficile à appréhender sur le territoire, dans un premier temps l'action se portera sur les services communaux. Déjà dotés de 3 broyeurs, les services seront pourvus de matériel supplémentaire et les agents communaux seront formés.													
Contenu	Opération N°1	Poursuivre la promotion et la distribution des composteurs individuels												
	Opération N°2	Former les usagers de composteurs à leur utilisation												
	Opération N°3	Mener une étude sur le recyclage des biodéchets à l'échelle de la CCPP												
	Opération N°4	Organiser et augmenter le recyclage des déchets verts des communes												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CCPP	Calendrier					
									2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Distribuer des composteurs individuels	CCPP	En cours	CCPP	CCPP		Pilote						
	N°2	Former les usagers des composteurs	CCPP	En cours	CCPP	CCPP	Consultant, associations spécialisées	Pilote						
	N°3	Etude sur le recyclage des biodéchets	CCPP	En cours	CCPP	CCPP	Bureau d'études	Pilote						
	N°4	Organiser le recyclage des déchets verts - formation des agents	CCPP	A programmer	CCPP	CCPP		Pilote						
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						
	N°1	Investissement	CCPP	105 000,00 €	105 000,00 €	100%								
	N°2	Fonctionnement	CCPP	16 000,00 €	16 000,00 €	100%								
	N°3	Fonctionnement	CCPP	32 440,00 €	16 220,00 €	50%	Région: 16.220€ - 50%							

	N°4	Fonctionnement	CCPP	A définir	0,00 €	100%			
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)		Objectif (année d'objectif / donnée)		Etat d'avancement
	N°1	Composteurs distribués	Nombre cumulé	CCPP	2025	3581	2030	7381: 3400 d'ici 2026 puis 100 par an en remplacement	En cours
	N°2	Personnes formées	Nombre cumulé	CCPP	2025	3581	2027	6981: 3400 d'ici 2026	En cours
	N°3	Etude réalisée	Nombre réalisé	CCPP	2025	0	2026	1	En cours
	N°4	Nombre d'agents formés	Nombre cumulé	CCPP	2027	0	2030	A définir	A programmer

Stratégie	Axe 1	Offrir un cadre de vie sain et vertueux dans le Pays des Paillons					Orientation N°6	Mener une politique exemplaire de gestion des déchets							
N° / Titre de la fiche-actions	1_6_2	Inciter et favoriser l'économie circulaire													
Domaine d'incidence	√ Réduction des consommations d'énergie	√ Réduction des émissions de GES	Production d'EnR			Amélioration de la qualité de l'air			√ Adaptation au changement climatique	Augmentation de la séquestration du carbone					
Cadre et contexte	Dans le cadre d'une politique de prévention des déchets, la mise en place des ressourceries a su montrer son intérêt à la fois pour éviter de produire du déchet et pour permettre la réutilisationn des biens. Une donnerie a été mise en place sur le site d'Ecoval. Elle a su trouver son public mais reste de taille modeste. Ce modèle pourrait être amélioré par la mise en place d'un tiers lieux favorisant les échanges entre les habitants.Une piste est envisagée à Lucéram sur le site à réhabiliter de Peira Cava.														
	La notion d'économie circulaire est encore mal comprise sur le territoire et doit trouver progressivement sa place. Les potentiels semblent intéressants vu le nombre d'entreprises et d'industries installées sur le territoire. Des pistes sérieuses ont déjà été identifiées sur les deux sites majeurs de la CCPP: la friche Holcim-Lafarge située sur le commune de Contes et qui va prochainement être réhabilitée pour implanter de nouveaux acteurs économiques d'une part; la cimenterie Vicat qui présente un important potentiel de brûlage de déchets locaux pour alimenter ses fours ce qui permettrait de traiter les déchets en une boucle courte et locale d'autre part.														
Contenu	Opération N°1	Maintenir et développer les recycleries du territoire													
	Opération N°2	Etudier les potentialités d'économie circulaire sur le territoire													
	Opération N°3	Etudier la création d'un tiers lieux pour favoriser les échanges entre les habitants , encourager l'entraide et développer de nouvelles idées													
	Opération N°4	Faire de la réhabilitation de la friche industrielle de Contes un modèle d'économie circulaire													
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CCPP	Calendrier						
									2025	2026	2027	2028	2029	2030	
	N°1	Développer les recycleries	CCPP	A programmer	CCPP	EcoVal		Pilote							
	N°2	Développer l'économie circulaire	CCPP	En cours	CCPP	Entreprises du territoire, Club Entreprises Vallées des Paillons	EVP, Holcim-Lafarge,Vicat	Partenaire							
	N°3	Identifier et développer un tiers lieu	CCPP	A programmer	CCPP	A définir	A définir	A définir							
	N°4	Réhabilitation de la friche de Contes	CCPP	En cours	CCPP	A définir	A définir	A définir							
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)							
	N°1	A définir	CCPP	A définir											
	N°2	Fonctionnement	CCPP	Aucun											
	N°3	A définir	CCPP	A définir											
	N°4	A définir	CCPP	A définir											
	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)			Objectif (année d'objectif / donnée)						Etat d'avancement	

Suivi / évaluation	N°1	Tonnes de déchets réutilisés	Nombre cumulé	CCPP	2027	A définir	2030	A définir	A programmer
	N°2	Nombre d'entreprises associées	Nombre cumulé	CCPP	2025	0	2030	10% des entreprises	En cours
	N°3	Tiers lieu créé	Nombre réalisé	CCPP	2025	0	2030	1	A programmer
	N°4	A définir							

Stratégie	Axe 2	Protéger les habitants du territoire contre les effets du changement climatique				Orientation N°7	Sécuriser l'approvisionnement en eau							
N° / Titre de la fiche-actions	2_7_1	Inciter aux économies d'eau												
Domaine d'incidence	√ Réduction des consommations d'énergie		√ Réduction des émissions de GES		Production d'EnR		Amélioration de la qualité de l'air		√ Adaptation au changement climatique		Augmentation de la séquestration du carbone			
Cadre et contexte	La Communauté de Communes des Pays des Pailions ne dispose pas de la compétence eau et assainissement. Un diagnostic de l'organisation actuelle du territoire sur ces sujets a été mené en 2024 dans l'idée pour la CCPP de prévoir la reprise de cette compétence. A l'heure actuelle, le sujet est traité de façon très hétérogène par certaines communes, en régie directe ou via des DSP d'une part, et via 2 syndicats intercommunaux (SICTEU et SILCEN) d'autre part. La loi n°2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences eau et assainissement prévoyant que le transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes n'est désormais plus obligatoire, la CCPP a renoncé à prendre cette compétence de sorte qu'elle ne pourra agir qu'à titre incitatif auprès des communes sur ces sujets, notamment sur les économies d'eau.													
Contenu	Opération N°1	Informier les habitants sur les outils disponibles pour économiser l'eau à titre individuel												
	Opération N°2	Poser des compteurs d'eau individuels pour suivre les consommations												
	Opération N°3	Mener une reflexion sur la tarification incitative de l'eau potable												
	Opération N°4	Former les services urbanismes et espaces verts sur les outils disponibles pour économiser l'eau potable et réutiliser l'eau de pluie												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CCPP	Calendrier					
									2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Information sur les économies d'eau	CCPP	En cours	CCPP	CCPP	Agence de l'eau	Pilote						
	N°2	Pose de compteurs individuels	Communes	Au cas par cas par commune	Communes	Communes		Partenaire						
	N°3	Tarification incitative	Communes et syndicats	Au cas par cas par commune	Communes et SILCEN			Partenaire						
	N°4	Formation des services aux économies d'eau	CCPP	A programmer	CCPP	CCPP	Communes	Pilote						
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						
	N°1	Fonctionnement	CCPP	Inclus dans budget communication										
	N°2													
	N°3													

	N°4	Fonctionnement	CCPP	A définir					
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)		Objectif (année d'objectif / donnée)		Etat d'avancement
	N°1	Publication sur les économies d'eau	Nombre cumulé	CCPP	2025	0	2030	5 (une par an)	A programmer
	N°2								
	N°3								
	N°4	Nombre d'agents formés	Nombre cumulé	CCPP, Communes	2025	0	2030	100% des agents formés en 2028 puis actualisation chaque année	A programmer

Stratégie	Axe 2	Protéger les habitants du territoire contre les effets du changement climatique				Orientation N°7	Sécuriser l'approvisionnement en eau							
N° / Titre de la fiche-actions	2_7_2	Optimiser le fonctionnement du réseau d'eau potable												
Domaine d'incidence	Réduction des consommations d'énergie		Réduction des émissions de GES		Production d'EnR		Amélioration de la qualité de l'air		✓ Adaptation au changement climatique		Augmentation de la séquestration du carbone			
Cadre et contexte	La Communauté de Communes des Pays des Paillons ne dispose pas de la compétence eau et assainissement. Un diagnostic de l'organisation actuelle du territoire sur ces sujets a été mené en 2024 dans l'idée pour la CCPP de prévoir la reprise de cette compétence. A l'heure actuelle, le sujet est traité de façon très hétérogène par certaines communes, en régie directe ou via des DSP d'une part, et via 2 syndicats intercommunaux (SICTEU et SILCEN) d'autre part. La loi n°2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences eau et assainissement prévoyant que le transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes n'est désormais plus obligatoire, la CCPP a renoncé à prendre cette compétence de sorte qu'elle ne pourra agir qu'à titre incitatif auprès des communes sur ces sujets, notamment sur les économies d'eau.													
Contenu	Opération N°1	Faire un diagnostic des réseaux d'eau potable pour localiser les fuites et les déperditions												
	Opération N°2	Organiser et optimiser les réseaux de distribution d'eau potable												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CCPP	Calendrier					
									2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1													
	N°2													
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (€)		Autofinancement (k€ - %)		Recettes/financements (k€ - %)						
	N°1													
	N°2													
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source		Initial (année de référence / donnée)		Objectif (année d'objectif / donnée)				Etat d'avancement		
	N°1													
	N°2													

Stratégie	Axe 2	Protéger les habitants du territoire contre les effets du changement climatique					Orientation N°7	Sécuriser l'approvisionnement en eau						
N° / Titre de la fiche-actions	2_7_3	Sécuriser l'approvisionnement et la qualité de l'eau												
Domaine d'incidence	Réduction des consommations d'énergie			Réduction des émissions de GES		Production d'EnR		Amélioration de la qualité de l'air		✓ Adaptation au changement climatique		Augmentation de la séquestration du carbone		
Cadre et contexte	La Communauté de Communes des Pays des Pailions ne dispose pas de la compétence eau et assainissement. Un diagnostic de l'organisation actuelle du territoire sur ces sujets a été mené en 2024 dans l'idée pour la CCPP de prévoir la reprise de cette compétence. A l'heure actuelle, le sujet est traité de façon très hétérogène par certaines communes, en régie directe ou via des DSP d'une part, et via 2 syndicats intercommunaux (SICTEU et SILCEN) d'autre part. La loi n°2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences eau et assainissement prévoyant que le transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes n'est désormais plus obligatoire, la CCPP a renoncé à prendre cette compétence de sorte qu'elle ne pourra agir qu'à titre incitatif auprès des communes sur ces sujets, notamment sur les économies d'eau.													
Contenu	Opération N°1	Etudier la disponibilité en eau du territoire au regard des évolutions climatiques												
	Opération N°2	Rechercher et répertorier les nouvelles sources et captages d'approvisionnement												
	Opération N°3	Surveiller et sanctionner les pompages dans les cours d'eau												
	Opération N°4	Favoriser l'agriculture sans intrants chimiques pour protéger la qualité de l'eau												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CCPP	Calendrier					
									2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Etude sur la disponibilité en eau	CCPP	A programmer	CCPP	Bureau d'étude	Communes	Pilote						
	N°2	Accompagner les diagnostics sources et captages	CCPP	A programmer	Communes	Bureau d'études	Communes	Pilote						
	N°3	Sensibiliser les communes au pompage illicite	CCPP	A programmer	CCPP	A définir	Communes	CCPP						
	N°4	Formation aux risques liés aux intrants chimiques - action à inclure dans l'Atlas de la Biodiversité	CCPP	A programmer	CCPP	A définir	Maison de la biodiversité, Agence Bio, agriculteurs, fermes intercommunales	CCPP						
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						
	N°1	Fonctionnement	CCPP	A définir										
	N°2	Fonctionnement	CCPP	A définir										
	N°3	Fonctionnement	CCPP	A définir										
	N°4	Fonctionnement	CCPP	A définir										

Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)		Objectif (année d'objectif / donnée)		Etat d'avancement
	N°1	Etude réalisée	Nombre réalisé	CCPP	2025	0	2027	1	A programmer
	N°2	A définir en fonction du résultat de l'étude menée en action 1							A programmer
	N°3	Communes sensibilisées	Nombre cumulé	CCPP	2025	0	2028	11	A programmer
	N°4	Nombre d'acteurs formés	Nombre cumulé	CCPP	2025	0	2030	80% (20% par an pendant 4 ans)	A programmer

Stratégie	Axe 2	Protéger les habitants du territoire contre les effets du changement climatique				Orientation N°8	Prévenir les risques naturels et sanitaires							
N° / Titre de la fiche-actions	2_8_1	Organiser la prévention territoriale des risques												
Domaine d'incidence	Réduction des consommations d'énergie		Réduction des émissions de GES		Production d'EnR		Amélioration de la qualité de l'air		√ Adaptation au changement climatique		Augmentation de la séquestration du carbone			
Cadre et contexte	Les Alpes-Maritimes sont particulièrement exposées au risques naturels, notamment, pour le Pays des Paillons: les incendies, les inondations et les mouvements de terrain, les gonflements des sols argileux, les séismes. Le changement climatique augmente le nombre d'incidences de ces risques et le territoire doit en organiser la prévention Pour cela, les documents cadres doivent être créés (PICS), ou revus (DICRIM), afin d'objectiver les risques et d'y organiser les mesures et procédures concrètes de prévention. Des événements récents dramatiques (Tempête Alex notamment), ont alerté les élus sur la nécessité impérieuse d'agir en ce sens. La Communauté de Communes des Paillons organise son action en ce sens et met en forme sa stratégie globale dans le cadre de son Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) en cours de rédaction. Dès à présent des formations (Plan Individuel de Mise en Sécurité - PIMS) sont organisées en partenariat avec le SDIS auprès des élus et agents afin de les outiller à la prévention des risques. A terme, la mise en place d'une cellule résilience facilitera la mise en oeuvre des actions de prévention et la population sera largement informée via la <i>journée nationale de la résilience face aux risques</i> , à laquelle s'associera la collectivité le 13 octobre de chaque année à partir de 2025.													
Contenu	Opération N°1	Rédiger et mettre en place un PICS (Plan Inter Communal de Sauvegarde)												
	Opération N°2	Réviser, mettre à jour et diffuser les DICRIM des communes (Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs)												
	Opération N°3	Soutenir et accompagner les associations qui aident les secours												
	Opération N°4	Organiser la gestion des risques avec les habitants, les associations locales et autres acteurs du territoire : informer sur les risques, créer des listes d'alerte, créer des systèmes d'alerte individuelle, etc.												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CCPP	Calendrier					
									2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Rédiger et mettre en place un PICS	CCPP	En cours	CCPP	CCPP	Etat, Département 06 SDIS	Pilote						
	N°2	Réviser, mettre à jour et diffuser les DICRIM	Communal	A programmer	CCPP	Communes	CCPP, Etat	Partenaire						
	N°3	Soutenir et accompagner les services et associations qui aident les secours	CCPP	En cours	CCPP	CCPP	SDIS	Pilote						
	N°4	Organiser la gestion des risques avec les acteurs du territoire	CCPP	En cours	CCPP	CCPP	SDIS	Pilote						
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						
	N°1	Fonctionnement	CCPP	Aucun										
	N°2	Fonctionnement	Communes	Aucun										
	N°3	Fonctionnement	CCPP	A définir										
	N°4	Fonctionnement	CCPP	A définir										

Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)		Objectif (année d'objectif / donnée)		Etat d'avancement
	N°1	Plan rédigé	Nombre réalisé	CCPP	2025	0	2026	1	En cours
	N°2	DICRIM révisés	Nombre cumulé	Communes	2025	0	2030	11	A programmer
	N°3	Actions de soutien/coopération	Nombre cumulé	CCPP	2025	1	2030	5 (1 par an)	En cours
	N°4	Nombre de personnes impliquées	Nombre cumulé	CCPP	2025	0	2030	100% du personnel CCPP et des élus 20% des habitants du territoire (4200 hab.)	En cours

Stratégie	Axe 2	Protéger les habitants du territoire contre les effets du changement climatique					Orientation N°8	Prévenir les risques naturels et sanitaires						
N° / Titre de la fiche-actions	2_8_2	Informier et lutter contre les espèces invasives et présentant un risque sanitaire												
Domaine d'incidence	Réduction des consommations d'énergie		Réduction des émissions de GES		Production d'EnR		Amélioration de la qualité de l'air		√ Adaptation au changement climatique		Augmentation de la séquestration du carbone			
Cadre et contexte	Les espèces invasives (faune, flore) sont dommageables aux équilibres écosystémiques déjà fragilisés par les évolutions climatiques. Elles ont par ailleurs tendance à se multiplier, en nombre d'espèces concernées et en quantités à traiter, du fait du changement climatique. Les espèces invasives sont donc un enjeu à la fois écologique et sanitaire pour le territoire. Cependant leur traitement est rendu difficile par la méconnaissance de leur existence et de leurs effets. Il est donc essentiel d'en augmenter la connaissance auprès des publics concernés, acteurs publics et privés du territoire, et d'en assurer un suivi rigoureux pour améliorer la prévention. Ces actions pourront utilement intégrer un Atlas de la Biodiversité à l'échelle de la CCPP afin d'identifier ces invasifs et de prévoir des actions d'information, formation et communication auprès des services des communes, des entreprises et des particuliers.													
Contenu	Opération N°1	Former les services des communes sur les différentes espèces invasives présentes sur le territoire, les risques qui en découlent sur la biodiversité et la santé, et les moyens de prévention												
	Opération N°2	Informier le grand public sur les différentes espèces invasives , les risques liés sur la biodiversité et la santé, et les moyens de prévention												
	Opération N°3	Organiser une veille sanitaire sur les nouvelles espèces invasives ou apparues du fait du changement climatique, et sur les risques induits												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CCPP	Calendrier					
									2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Formation des agents communaux aux invasifs	CCPP	A programmer dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité	CCPP	A définir	Département 06, Communes, Maison de la Biodiversité de Contes, DREAL, Agence de la Biodiversité	Pilote et partenaire						
	N°2	Information du grand public sur les invasifs	CCPP	A programmer dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité	CCPP	A définir	Département 06, Communes, Maison de la Biodiversité de Contes, DREAL, Agence de la Biodiversité	Pilote et partenaire						
	N°3	Veille sanitaire	CCPP	A programmer dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité	CCPP	A définir	Département 06, Communes, Maison de la Biodiversité de Contes, DREAL, Agence de la Biodiversité	Pilote et partenaire						
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						
	N°1	Fonctionnement	CCPP	A définir				A définir						
	N°2	Fonctionnement	CCPP	A définir				A définir						
	N°3	Fonctionnement	CCPP	A définir				A définir						
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)			Objectif (année d'objectif / donnée)				Etat d'avancement		
	N°1	Nombre d'agents formés	Nombre cumulé	CCPP, communes	2025	0		2030	Tous les agents espaces verts en 2028, puis mise à jour annuelle				A programmer	
	N°2	Campagne d'information	Nombre cumulé	CCPP, communes	2025	0		2030	6 (une par an)				A programmer	

	N°3	Mise à jour de la veille	Nombre cumulé	CCPP	2025	0	2030	6 (une par an)	A programmer
--	-----	--------------------------	---------------	------	------	---	------	----------------	--------------

Stratégie	Axe 2	Protéger les habitants du territoire contre les effets du changement climatique					Orientation N°8	Prévenir les risques naturels et sanitaires							
N° / Titre de la fiche-actions	2_8_3	Limiter l'exposition de la population aux polluants atmosphériques													
Domaine d'incidence	Réduction des consommations d'énergie			Réduction des émissions de GES		Production d'EnR			√ Amélioration de la qualité de l'air		√ Adaptation au changement climatique		Augmentation de la séquestration du carbone		
Cadre et contexte	La qualité de l'air est un enjeu majeur du Pays des Pailions car c'est un territoire qui accueille plusieurs industries et qu'il est par ailleurs particulièrement soumis aux pressions de circulation automobile pendulaire. En effet, il existe peu de moyen de substitution à la voiture individuelle dans ce territoire rural au relief contraignant et favorisant la concentration des polluants dans les fonds de vallées habitées. Le Pays des Pailions fait partie du périmètre du Plan de Protection de l'Atmosphère du département des Alpes-Maritimes (PPA06). A ce titre, il est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'opportunité pour la création d'une zone à faibles émissions mobilité (ZFE). La Région Provence Alpes-Côte d'Azur étant l'autorité de transport, elle sera sollicitée en ce sens. Le brûlage à l'air libre étant encore culturellement accepté, une action visant à la stricte application des arrêtés anti-brûlage devra être menée ainsi qu'une formation des élus et services communaux en ce même sens. Par la suite, les broyeurs de végétaux déjà mis à disposition des communes par la CCPP pourront être utilisés pour les déchets verts des particuliers. Afin d'avoir une approche à la fois globale, précise et systémique sur les causes des pollutions mais aussi sur leurs conséquences, la mise en place d'un observatoire des impacts de la pollution atmosphérique et de son évolution en Pays des Pailions serait pertinent comme outil d'aide à la décision pour les élus.														
Contenu	Opération N°1	Réaliser une étude d'opportunité pour la création d'une zone à faibles émissions mobilité : ZFE													
	Opération N°2	Créer un observatoire de la santé en partenariat avec ATMOSUD et l'ARS pour étudier l'impact du changement climatique et de la pollution atmosphérique sur les enfants et les adultes													
	Opération N°3	Sanctionner le brûlage à l'air libre et mettre à disposition des particuliers des broyeurs collectifs en prévention													
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CCPP	Calendrier						
									2025	2026	2027	2028	2029	2030	
	N°1	Etude	CCPP	A programmer	Région	Région	CCPP et communes	Partenaire							
	N°2	Création d'un observatoire de la santé local	CCPP	A programmer	CCPP	A définir	ARS, professionnels de la santé, MNCA	Pilote							
	N°3	Informers les élus et services communaux sur le brûlage à l'air libre	CCPP	A programmer	CCPP	Communes et CCPP	Communes, Département SDIS	Pilote							
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (€)		Autofinancement (k€ - %)		Recettes/financements (k€ - %)							
	N°1	Fonctionnement	CCPP	A déterminer				Région							
	N°2	Fonctionnement	CCPP	Pas de coût à ce stade											
	N°3	Fonctionnement	CCPP	Pas de coût à ce stade											
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source		Initial (année de référence / donnée)		Objectif (année d'objectif / donnée)				Etat d'avancement			
	N°1	Etude réalisée	Nombre réalisé	CCPP		2025	0	2027	1			A programmer			
	N°2	COPIL observatoire constitué	Nombre réalisé	CCPP		2025	0	2027	1			A programmer			

	N°3	Nombre d'élus et agnès formés	Nombre cumulé	CCPP	2025	0	2030	100% en 2028 puis rappel chaque année	A programmer
--	-----	-------------------------------	---------------	------	------	---	------	---------------------------------------	--------------

Stratégie	Axe 2	Protéger les habitants du territoire contre les effets du changement climatique					Orientation N°8	Prévenir les risques naturels et sanitaires						
N° / Titre de la fiche-actions	2_8_4	Informier et communiquer sur la qualité de l'air												
Domaine d'incidence	Réduction des consommations d'énergie		Réduction des émissions de GES		Production d'EnR		√ Amélioration de la qualité de l'air		Adaptation au changement climatique		Augmentation de la séquestration du carbone			
Cadre et contexte	La Communauté de Communes du Pays des Paillons adhère à AtmoSud, l'association de surveillance de la qualité de l'air de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. A ce titre elle dispose d'un accès à la communication sur la qualité de l'air sur son territoire et aux outils nécessaires à la diffusion cette information. Chaque année une feuille de route est conjointement rédigée entre la CCPP et AmoSud afin de définir les axes d'intervention de l'association sur le territoire. Outre l'information sur la qualité de l'air, l'ensemble des fonds disponibles via cette feuille de route seront fléchés sur des actions de sensibilisation et d'éducation à la qualité de l'air. Cette sensibilisation se fera soit sur des événements organisés par la CCPP tels que la Semaine du Développement Durable, soit directement auprès des publics scolaires et enseignants.													
Contenu	Opération N°1	Publier régulièrement les relevés sur la qualité de l'air du territoire												
	Opération N°2	Proposer des animations de sensibilisation et d'éducation à la qualité de l'air en lien avec AtmoSud												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CCPP	Calendrier					
									2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Communication sur la qualité de l'air	CCPP	En cours	CCPP	CCPP, communes	AtmoSud	Pilote						
	N°2	Sensibilisation à la qualité de l'air	CCPP	En cours	CCPP	CCPP	AtmoSud	Pilote						
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						
	N°1	Fonctionnement	CCPP	3 635,00 €	3 635,00 €	Coût inclus dans la cotisation annuelle								
	N°2	Fonctionnement	CCPP	3 635,00 €	3 635,00 €	Coût inclus dans la cotisation annuelle								
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)			Objectif (année d'objectif / donnée)				Etat d'avancement		
	N°1	Information en ligne	Nombre cumulé	CCPP	2025	1		2030	6 (vérification une fois /an)			En cours		
	N°2	Nombre d'événement organisé (nombre de personnes sensibilisées)	Nombre cumulé	CCPP	2025	1		2030	6 (1 par an)			En cours		

Stratégie	Axe 2	Protéger les habitants du territoire contre les effets du changement climatique				Orientation N°9	S'orienter vers des villes et villages résilients							
N° / Titre de la fiche-actions	2_9_1	Mener une politique foncière active limitant l'artificialisation des sols												
Domaine d'incidence	Réduction des consommations d'énergie		Réduction des émissions de GES		Production d'EnR		Amélioration de la qualité de l'air		✓ Adaptation au changement climatique		Augmentation de la séquestration du carbone			
Cadre et contexte	Une bonne adaptation du territoire doit permettre de faire face à l'artificialisation inutile des sols. En effet, chaque surface ouverte à l'urbanisation ouvre un nouveau potentiel d'artificialisation qui induit un risque accentué d'inondation en cas de fortes pluies.													
	Afin de prévenir ce risuque, la Communauté de Communes du Pays des Paillons entend éviter toute déclassement des zones naturelles et agricoles en zones à urbaniser, et informer les demandeurs de permis sur les bonnes pratiques pour des solutions perméables permettant l'infiltration des eaux pluviales.													
	Par ailleurs, un suivi rigoureux des transactions de terrains agricoles permettra de veiller à la bonne destination de ces espaces et éventuellement à les préempter.													
Contenu	Opération N°1	Réaliser à l'attention des demandeurs de permis de construire,une fiche de bonnes pratiques visant à limiter l'artificialisation des parcelles et les inciter à des solutions plus perméables que le goudron, le béton ou le carrelage												
	Opération N°2	Surveiller les transactions de terrains à vocation agricole en lien avec la Safer												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CCPP	Calendrier					
									2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Fiche de bonne pratique sur l'imperméabilisation des sols	CCPP	A programmer	CCPP	Communes	CAUE, Agence d'Urbanisme	Pilote						
	N°2	Veille auprès de la SAFER	CCPP	En cours	CCPP	CCPP	SAFER	Pilote						
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						
	N°1	Fonctionnement	CCPP	1 000,00 €	1 000,00 €									
	N°2	Fonctionnement	CCPP	4 920,00 €	4 920,00 €									
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)			Objectif (année d'objectif / donnée)				Etat d'avancement		
	N°1	Fiche réalisée	Nombre réalisé	CCPP	2025	0		2028	1			A programmer		
	N°2	Cotisation annuelle SAFER	Nombre cumulé	CCPP	2025	1		2030	6			En cours		

Stratégie	Axe 2	Protéger les habitants du territoire contre les effets du changement climatique				Orientation N°9	S'orienter vers des villes et villages résilients							
N° / Titre de la fiche-actions	2_9_2	Préserver les paysages et améliorer la biodiversité des espaces naturels, agricoles, forestiers et urbanisés												
Domaine d'incidence	Réduction des consommations d'énergie		Réduction des émissions de GES		Production d'EnR		Amélioration de la qualité de l'air		√ Adaptation au changement climatique		√ Augmentation de la séquestration du carbone			
Cadre et contexte	La Communauté de Communes est déjà engagée dans le maintien d'une agriculture locale et qualitative. Ainsi, deux exploitations agricoles ont été acquises par la CCPP et ont été mis en location sous forme de baux emphytéothiques auprès d'un agriculteur en maraîchage biologique (ferme de la Sousta) et d'un éleveur de volailles qui fournit également des oeufs (Ferme des Garfes). Au-delà de ces investissemnts sur le long terme, le territoire de la CCPP dispose d'une vaste surface agricole qu'il convient de préserver, d'entretenir et d'exploiter en veillant à la qualité des sols et de la biodiversité. La mention de cette action dans le Plan Climat, permet d'afficher cette volonté politique qui sera principalement mise en oeuvre par les communes au moyen de trois actions structurantes: - l'entretien des terrasses agricoles historiques afin de permettre le maintien d'une agriculture adaptée - la lutte contre les espèces invasives préjudiciables pour l'agriculture - la préservation de la biodiversité via la mise en place d'un outil transversal tel qu'un Atlas de la biodiversité. Cette action est étroitement liée à l'action 2_8_2 <i>Informier et lutter contre les espèces invasives et présentant un risque sanitaire</i>													
Contenu	Opération N°1	Maintenir et développer une agriculture locale												
	Opération N°2	Préserver et accompagner la restauration des terrasses agricoles												
	Opération N°3	Lutter contre l'invasion des plantes exotiques invasives (Renouée du Japon, Ailanthé)												
	Opération N°4	Intégrer le sujet de la biodiversité de façon transversale (documents d'urbanisme, activités des services, partenariat avec les entreprises et les acteurs du tourisme, actions en faveur des filières forestière et agricoles)												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CCPP	Calendrier					
									2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Maintenir la gestion directe des 2 fermes de la CCPP et maintenir une veille sur les terrains agricoles en vente + soutien aux agriculteurs	CCPP	En cours	CCPP	CCPP	Fermes de la Sousta, ferme des Garffes, SAFER (voir action 2_9_1	Pilote						
	N°2	Former à la restauration des terrasses agricoles	CCPP	A programmer	CCPP	CCPP	CAUE06	Pilote						
	N°3	Intégrer la lutte contre les plantes invasives dans un document global type Atlas de la Biodiversité	CCPP	En cours de programmation	CCPP	CCPP, Communes	Département 06,Maison de la Biodiversité de Contes	Pilote						
	N°4	Intégrer la formation des acteurs du territoire à la biodiversité dans un document global type Atlas de la Biodiversité	CCPP	En cours de programmation	CCPP	CCPP, communes	Département 06,Maison de la Biodiversité de Contes	Pilote						
	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	N°1	Fonctionnement	CCPP	90.000 (15.000/an fermes) + 9.000 (1.500/an soutien aux agriculteurs) = 99.000€	54 000,00 €		45.000€ - 50% sur travaux des fermes - Etat		
	N°2	Fonctionnement	CCPP	A définir					
	N°3	Fonctionnement	CCPP	A définir dans le document cadre					
	N°4	Fonctionnement	CCPP	A définir dans le document cadre					
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)		Objectif (année d'objectif / donnée)		Etat d'avancement
	N°1	Maintien du soutien financier	Nombre cumulé	CCPP	2025	16 500,00 €	2030	99 000,00 €	En cours
	N°2	Nombre de personnes formées	Nombre cumulé	CCPP	2025	0	2030	30 (10 par an à compter de 2028)	A programmer
	N°3	Création d'un document cadre intégrant les plantes invasives	Nombre réalisé	CCPP	2025	0	2027	1	En cours de programmation
	N°4	Création d'un document cadre intégrant la formation des acteurs	Nombre réalisé	CCPP	2025	0	2027	1	En cours de programmation

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	N°2	Fonctionnement	CCPP	Sans objet					
	N°3	Fonctionnement	CCPP	Supporté par la Région			20.000 € soit 100%		
	N°4	Fonctionnement	CCPP	58 568 360,00 €	50.000€	50.000€ - 0,085%	Etat, Région, SNCF, MNCA, CARF		
	N°5	Fonctionnement	Département 06	Aucun	0,00 €		Département 06 - 100%		
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)		Objectif (année d'objectif / donnée)		Etat d'avancement
	N°1	Suivi annuel	Nombre cumulé	CCPP	2025	1	2030	6 (au moins une action de suivi par an)	En cours
	N°2	Suivi annuel	Nombre cumulé	CCPP	2025	1	2030	6 (au moins une action de suivi par an)	En cours
	N°3	Etude	Nombre réalisé	CCPP	2025	0	2026	1	En cours
	N°4	Suivi annuel	Nombre cumulé	CCPP	2025	1	2030	6 (au moins une action de suivi par an)	En cours
	N°5	Nombre de logements rénovés	Nombre cumulé	Département 06	2025	21	2030	Objectif à fixer - Nouveau contrat en cours de définition	En cours

Stratégie	Axe 3	Associer l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire pour une action collective, durable et efficace					Orientation N°10	Informier, sensibiliser et associer les acteurs du territoire						
N° / Titre de la fiche-actions	3_10_1	Déployer une stratégie de communication engageante sur le PCAET (élus, servivces, habitants, entreprises)												
Domaine d'incidence	Réduction des consommations d'énergie		Réduction des émissions de GES		Production d'EnR		Amélioration de la qualité de l'air		√ Adaptation au changement climatique			√ Augmentation de la séquestration du carbone		
Cadre et contexte	Cette mesure englobe des actions qui favorisent la prise de conscience du changement climatique et de ses conséquences en termes d'atténuation et d'adaptation. Les parties prenantes ne sont pas toujours informées de leur vulnérabilité et des mesures qu'elles peuvent prendre pour s'adapter de manière proactive au changement climatique. La sensibilisation est donc un élément important du processus pour gérer les impacts du changement climatique, renforcer la capacité d'adaptation et réduire la vulnérabilité globale. La sensibilisation du grand public permet d'accroître l'enthousiasme, de stimuler l'auto-mobilisation et le passage à l'action. La sensibilisation des élus et des entreprises est centrale, car les décideurs sont les acteurs clés du processus de changement. L'objectif des campagnes de sensibilisation comprend une information adaptée et différenciée par public cible, pour favoriser une image positive du changement de comportement et faciliter le passage à l'action. Depuis 2022, la CC du Pays des Paillons organise la Semaine du Développement Durable qui mobilise enfants et adultes, habitants et élus dans un élan commun d'information, de débat et d'actions.													
Contenu	Opération N°1	Mettre en place un plan de communication PCAET adapté aux différents publics du territoire (enfants, habitants, élus, agents, entreprises)												
	Opération N°2	Développer des outils de communication adaptés: page internet, panneaux d'affichage, formations, animations, etc.												
	Opération N°3	Pérenniser l'organisation de la semaine européenne du Développement Durable												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CCPP	Calendrier					
									2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Réaliser un plan de communication dédié au PCAET	CCPP	En cours	CCPP	CCPP	Jadéclo	Pilote						
	N°2	Boîte à outils de communication	CCPP	En cours	CCPP	CCPP	Jaséclo, communes	Pilote						
	N°3	Organiser la Semaine du Développement Durable	CCPP	En cours	CCPP	CCPP	Communes, ACME, LPO	Pilote						
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (€)		Autofinancement (k€ - %)		Recettes/financements (k€ - %)						
	N°1	Fonctionnement	CCPP	4.740 €	4.740€	100%								
	N°2	Fonctionnement	CCPP											
	N°3	Fonctionnement	CCPP	15.000 €	15.000€	100%								
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)			Objectif (année d'objectif / donnée)				Etat d'avancement		
	N°1	Plan de communication	Nombre	CCPP	2024	0		2025	1			En cours		
	N°2	Boîte à outils de communication	Nombre réalisé	CCPP	2024	0		2025	1			En cours		

	N°3	Evénement SDD organisé	Nombre cumulés	CCPP	2024	3	2030	9	En cours
--	-----	------------------------	----------------	------	------	---	------	---	----------

Stratégie	Axe 3	Associer l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire pour une action collective, durable et efficace				Orientation N°10	Informier, sensibiliser et associer les acteurs du territoire							
N° / Titre de la fiche-actions	3_10_2	Adapter les outils de communication pour les touristes et visiteurs du territoire												
Domaine d'incidence	Réduction des consommations d'énergie		Réduction des émissions de GES		Production d'EnR		Amélioration de la qualité de l'air		√ Adaptation au changement climatique		√ Augmentation de la séquestration du carbone			
Cadre et contexte	La CC du Pays des Paillons dispose de la compétence développement économique et promotion du tourisme. Dans ce cadre elle structure l'organisation de la filière tourisme avec les acteurs présents sur le territoire (hébergeurs, restaurateurs, activités de loisirs), les partenaires institutionnels (Côte d'Azur Tourisme, Département, ADIPAE) et les médias (Nice Matin, Guide du Routard, Sites internet, etc.). La cartographie des acteurs touristiques du territoire est encore incomplète et la stratégie à moyen et long terme n'est pas définie. Néanmoins des mesures d'information simples sur le tourisme responsable peuvent déjà être mis en place, notamment à l'adresse des touristes et des hébergeurs qui se sont multipliés depuis l'apparition des plateformes de location de meublés en ligne.													
Contenu	Opération N°1	Créer des outils de communication pour informer les touristes sur les écogestes à adopter sur le territoire												
	Opération N°2	Mettre à disposition des hébergeurs un plan d'accès aux espaces de tri des déchets à proximité des biens loués												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CCPP	Calendrier					
									2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Boîte à outils de communication pour les touristes	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP	Agence de communication	Pilote						
	N°2	Réalisation d'un plan d'accès aux espaces de tri	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP service déchets	A définir	Pilote						
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						
	N°1	Fonctionnement	CCPP	A définir										
	N°2	Fonctionnement	CCPP	A définir										
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)			Objectif (année d'objectif / donnée)				Etat d'avancement		
	N°1	Boîte à outils de communication Tourisme	Nombre réalisé	CCPP	2024	0		2028	1			A projeter		
	N°2	Plans d'accès aux espaces tri	Nombre cumulé	CCPP	2024	0		2027	11 (un par commune)			A projeter		
		Distribution aux hébergeurs	Nombre cumulé	CCPP	2024	0		2030	4 (1 fois par an)			A projeter		

Stratégie	Axe 3	Associer l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire pour une action collective, durable et efficace				Orientation N°10	Informier, sensibiliser et associer les acteurs du territoire							
N° / Titre de la fiche-actions	3_10_3	Construire des partenariats durables et vertueux avec les acteurs économiques du territoire												
Domaine d'incidence	Réduction des consommations d'énergie		Réduction des émissions de GES		Production d'EnR		Amélioration de la qualité de l'air		√ Adaptation au changement climatique		√ Augmentation de la séquestration du carbone			
Cadre et contexte	La CC du Pays des Paillons est un territoire d'industries particulièrement émettrices de Gaz à Effet de Serre (91% des émissions totales en 2018).													
	La fermeture de la cimenterie Lafarge en 2022 a permis de réduire notablement cette source d'émissions. Cependant le site va être réhabilité pour accueillir de nouvelles entreprises. Par ailleurs d'autres industries mais aussi des artisans, et entreprises du tertiaire cohabitent sur le territoire sans véritablement encore travailler ensemble sur les synergies possibles.													
	Hormis les sites soumis à la réglementation supervisée par la DREAL, les entreprises sont peu sensibilisées à l'environnement, à la RSE ou à l'économie circulaire. Pour accompagner cette réflexion, des rencontres régulières devront être organisés avec les entreprises pour créer du réseau, les informer de la réglementation environnementale ainsi que des formations, aides techniques et financières disponibles dans ce cadre, susciter la mise en place de Plan de Déplacement Entreprise (PDE).													
	L'économie circulaire dispose d'un fort potentiel sur le territoire, notamment sur le site Holcim-Lafarge en cours de réhabilitation.													
Contenu	Opération N°1	Définir les besoins des professionnels du territoire pour limiter leur impact environnemental - en lien avec la CMA et CCI												
	Opération N°2	Accompagner la formation des professionnels du territoire par secteurs prioritaires (EX. label RGE pour les professionnels du bâtiment) - en lien avec CMA et CCI												
	Opération N°3	Accompagner les professionnels dans la recherche des solutions techniques et financières - en lien avec CCI et CMA												
	Opération N°4	Etablir une charte des partenaires du PCAET de la CCPP et inviter la CCI et les acteurs économiques du territoire à la signer												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CCPP	Calendrier					
									2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Organiser le réseau PCAET des entreprises	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP	Communes, Club entrepreneurs Entreprises Vallées des Paillons	Pilote, partenaire						
	N°2	Organiser et mettre en œuvre un plan de formation sectoriel	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP	CCI, CMA, CAUE, prestataires privés	Pilote, partenaire						
	N°3	Animer le réseau des entreprises	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP	Communes, Club entrepreneurs Entreprises Vallées des Paillons	Pilote, partenaire						
	N°4	Charte des partenaires du PCAET	CCPP	A projeter	CCPP	CCPP	Les entreprises, les institutionnels du territoire	Pilote, partenaire						
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						
	N°1	Fonctionnement	CCPP	A projeter										
	N°2	Fonctionnement	CCPP	A projeter										
	N°3	Fonctionnement	CCPP	A projeter										
	N°4	Fonctionnement	CCPP	Personnel interne	0			0%						

Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)		Objectif (année d'objectif / donnée)		Etat d'avancement
	N°1	Nombre d'entreprises partenaires du réseau PCAET	Nombre cumulé	CCPP, Club entrepreneurs Entreprises Vallées des Pailions	2024	0	2030	50% des entreprises	A projeter
	N°2	Plan de formations entreprises	Nombre réalisé	CCPP	2024	0	2026	1	A projeter
	N°3	Nombre de réunions/petits déjeuners entreprises	Nombre cumulé	CCPP, Club entrepreneurs Entreprises Vallées des Pailions	2024	0	2030	16 (1 / trimestre à compter de 2027)	A projeter
	N°4	Nombre de signataires de la Charte	Nombre cumulé	CCPP	2024	0	2030	40 (10/an à compter de 2027)	A projeter